Landed
FRC 2
11513
Case
FRC
1795

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

RAPPORT

FAIT

PAR ROGER DUCOS,

Au nom de la commission des Inspecteurs du Conseil des Anciens, composée des représentans du peuple AUGUIS, REGNIER, LACOMBE-SAINT-MICHEL, ROSSÉE et ROGER-DUCOS,

SUR le tirage au sort, prescrit par la loi du 20 nivôse an 5, entre les représentans du peuple qui, ayant été membres de la Convention nationale, se trouvent être encore membres du Conseil des Anciens.

Séance du 14 Ventôse, an V.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Le moment approche où le sort va décider lesquels de vos collègues ex-membres de la Convention nationale doivent, au premier prairial prochain, déposer le

THE NEWBERRY LIBRARY

caractère auguste de représentans du peuple. La commission des inspecteurs a rempli les préliminaires dont l'a chargée la loi du 20 nivôse dernier, *concernant le renouvellement prochain du Corps législatif* : elle vous doit compte de ses procédés ; je viens vous le rendre aujourd'hui, pour qu'aucune difficulté n'apporte demain aucun retard à l'opération que vous devez terminer sans désemparer et sans suspension de séance.

Vous pressentez néanmoins comme la commission, qu'en réfléchissant sur les moindres détails dans cette circonstance, il étoit impossible de repousser des idées, des tableaux du plus grand intérêt qui venoient à l'envi se presser, se graver sous ma plume : puissiez-vous les entendre avec la même affection, la même force, que je les ai sentis moi-même !

Oui, mes collègues, c'est ici l'occasion, c'est peut-être un besoin pour les cœurs pénétrés de l'importante opération qui va vous occuper, de vous dire, de publier à la France entière que ce jour sera un des plus beaux jours de leur vie. Il appartient à la souveraineté du peuple, reconnue et obéie dans le plus sublime, dans le plus imposant de ses droits ; il appartient à des législateurs qui, fiers d'avoir abattu un trône tyrannique et fondé la République française, fiers d'avoir arraché cette belle République aux efforts, aux progrès effrayans de tant de factions qui ont tenté de la dévorer, vont reparoître au milieu de leurs concitoyens.

Qu'étoit la France au mois de septembre 1792 ? Une terre envahie par des ennemis formidables ; une portion du peuple en guerre contre lui-même, sans armées, sans énergie, sans gouvernement, la royauté enchaînée, une constitution expirante, un arc absolument détendu.

Qu'étoit la Convention nationale ? Un composé d'élémens extraordinaires : passions, caractères, talens, systèmes, tout étoit extrême, en opposition dans cette assemblée, la plus étonnante de toutes celles dont les

annales des siècles parleront à la postérité. Revêtue de pouvoirs immenses, chargée d'une mission qui exigeoit un grand courage, les premiers travaux de la Convention ébranlèrent l'Europe. La République fut proclamée, le sceptre brisé : à sa voix, de nombreuses phalanges accoururent exterminer les cohortes des rois; les ressources, les moyens de sauver la patrie s'amoncelèrent de toutes parts; l'air ne vibroit plus que les mots *Patrie*, *République*.

Nos ennemis sentirent bien qu'il n'y avoit qu'un point où le colosse redoutable qui s'étoit élevé pouvoit être attaqué : c'étoit le cœur de l'Etat, ce sénat puissant où ils se flattèrent que les fortes passions, la ténacité aux conceptions, aux prétentions diverses, jetteroient la discorde et la mort; et que ces calamités, couvrant la France de stupeur et de deuil, produiroient une explosion qui engloutiroit la République dans l'abyme qu'elle se seroit creusé elle-même.

Génie tutélaire de mon pays, à quelles cruelles épreuves ne l'as-tu pas condamné ? Le poison de l'étranger circule avec succès dans les veines de l'Etat; la trahison est à la tête de nos phalanges républicaines; elle pénètre dans nos ports, dans nos places fortes; la Germanie coalisée épuise tous ses moyens; la perfide Albion met au prix de l'or l'incendie et l'assassinat; plus de guerre loyale, plus de droit des gens; nos ennemis désespérés déchaînent tous les crimes sur le territoire français : un moment la liberté recula épouvantée.

Représentans du peuple, le signal de ces sinistres évènemens fut celui de tous les malheurs qui nous ont affligés. Il ne faut pas seulement agiter un coin du voile, il faut le lever tout entier; je veux dire qu'en fixant ses regards sur le centre, il ne faut pas les détourner de la circonférence. Funeste abus de la presse ! plumes meurtrières de ce temps ! combien, avec la

situation alarmante de la République, vous contribuâtes à enflammer l'esprit de parti, à faire bouillonner les passions, à étouffer la sagesse et la vertu ! Qui de nous ne se rappelle que ces feuilles de sang nous poursuivoient avec une audace déhontée jusques dans le sein même du sénat ? Et que cette leçon du passé soit une grande leçon pour l'avenir !

Pressée par le danger que couroit la patrie, la Convention nationale offrit le spectacle déchirant d'une lutte terrible entre des hommes qui vouloient la perdre, et des hommes qui vouloient la sauver ; et n'omettons pas d'observer combien l'influence externe commandoit avec hardiesse à ceux-ci les volontés tyranniques de ceux-là. Dès-lors la Convention nationale ne fut plus qu'un torrent furieux, impatient de déborder : elle se répandit bientôt de toutes parts. Que trouvèrent presque par-tout la plupart de ces missionnaires trop robustes, observons-le encore, des grands pouvoirs dont ils étoient investis, et quelques-uns du caractère impétueux et brûlant que la nature leur avoit départi, et que l'état d'embrasement de la République exalta malheureusement à l'excès ? ils trouvèrent la vertu craintive et dans la retraite ; l'exagération déja révolutionnairement organisée, levant la tête ; et par une suite d'attraction, des hommes pervers qui les entourèrent et s'identifièrent à eux. En même temps la faction qui faisoit des progrès rapides dans la Convention, vomissoit au loin sa perfidie et son venin : de là tous les désordres, toutes les détentions arbitraires, toutes les proscriptions, tous les assassinats.

Une grande vérité qui n'échappera pas au burin de l'histoire, c'est que ces calamités n'eussent jamais souillé la révolution, si le tocsin de la mort n'eût sonné dans la Convention même. Un problème qu'elle aura aussi à résoudre (qui n'en est pourtant pas un pour l'observateur impartial, pour l'appréciateur rigide mais sans passion), ce sera de déclarer si, avec ses propres

élémens, avec son autorité absolue, il étoit possible que la Convention nationale se vainquît elle-même plutôt qu'elle ne l'a fait.

Cependant c'étoit ce volcan qu'il falloit éteindre ; et comment espérer, il faut le dire, comment oser entreprendre de comprimer le cours forcené de ses laves dévorantes ? Sylla s'étoit emparé de la puissance nationale. Ainsi la vertu et le crime furent tour-à-tour précipités dans le même gouffre ; ils le furent dans la Convention comme sur toute la surface de la République.

Etoit-ce le courage qui manquoit à la portion de la représentation nationale invariablement fidèle à la République, à l'unité de la République ? Non, pas plus qu'à la masse des républicains, qui, comme elle, gémissoient sous une oppression qui avoit les plus profondes racines. Et certes, si cette portion fidèle n'eût cent fois affronté la mort, la République seroit renversée. Rappelez que Sylla n'existoit plus, et qu'un crime inouï vint ensanglanter le sanctuaire des lois.

Ah ! sans doute l'impression du malheur est lente à s'effacer. Quand on retraceroit les grands actes de justice qu'a frappés la Convention nationale dès qu'elle a pu resaisir ses pouvoirs ; quand on rediroit que c'est au milieu des poignards qu'elle les a resaisis, défendus et conservés, ces pouvoirs ; quand on répéteroit que c'est à l'éruption qu'elle a aussi opérée dès que le moment a été propice, qu'est dû le salut de la patrie et de la liberté, le malheur s'assourdiroit encore : mais, représentans du peuple, et vous tous, citoyens français, il est un terme où l'ascendant de la raison, la force de la vérité, la puissance des évènemens, commandent à tout ; ce terme est l'éternelle justice, le calme et la sécurité des consciences : l'un et l'autre nous appartiennent à nous tous qui avons échappé à cette faction exterminatrice, pour sauver la République ; à

nous tous qui sommes parvenus à écraser cette faction trop fameuse ; à sauver la République et à relever la gloire de ses armes ; à nous tous qui avons fait tous nos efforts pour adoucir des maux irréparables, pour réparer ceux qui pouvoient l'être. La rage délirante des ennemis de *toutes les législatures* pourra bien aigrir les plaies qu'a faites l'affreux régime révolutionnaire ; mais les crimes de quelques monstres, tels que toutes les révolutions en ont produit, n'appartiennent point à ceux qui en ont délivré la patrie, et qui ont gravé une constitution populaire sur les ruines de la tyrannie.

Du reste, j'ai dit, *la rage délirante des ennemis de toutes les législatures* ; car il n'en est pas une qui n'ait été traînée dans l'opprobre, qui ne soit notée en masse sur la liste des vengeances : relisez les pièces de la dernière conspiration. Pourquoi ? Parce que c'est la tactique des royalistes de les persécuter, de les avilir, pour arriver au moment de les poignarder toutes pour en finir par la royauté, par un despotisme de fer. Effrayante mais inutile tentative ! Ces partisans de l'esclavage entasseront des crimes ; mais la République les anéantira. Ils ont à combattre le courage imperturbable, l'inébranlable fidélité de ceux qui vont rester dépositaires du salut public, des coopérateurs que le souverain va associer à ceux-ci, et de l'énergie d'un peuple magnanime qui n'a pas conquis sa liberté au prix de tant d'efforts et de sacrifices, qui ne la défend pas contre les ennemis du dehors au prix de son sang et par des succès si éclatans, pour la laisser écrouler, pour se replonger dans les fers. Que ces réflexions, ces vérités, sont importantes, citoyens collègues, pour nous tous qui allons participer au tirage au sort !

L'on nous disoit, il y a peu de jours, à cette tribune : *Si l'ingratitude vous prépare des dégoûts pour prix de votre dévouement, vous n'oublierez pas que vous laissez*

ici des défenseurs. . . . Des dégoûts ! l'homme irréprochable n'en conçoit point dans sa conscience ; il gémit de ceux qu'on veut lui inspirer, mais il n'en souffre pas. Des défenseurs ! nous en aurons dans tous nos successeurs ; car ils en auront besoin à leur tour, tant que la royauté concevra le fol espoir de nous asservir. Oui, nos défenseurs sont tous nos collègues ; nous emporterons leur estime : ils nous ont jugés ; ils connoissent des hommes qu'ils ont fréquentés, étudiés, pendant seize mois ; ils ont jugé si la nature, si les évènemens même que nous avons parcourus avoient formé nos cœurs au crime ; ils diront s'ils ont reconnu en nous d'autre passion qu'un amour ardent pour la République ; et ils le possèdent eux-mêmes. Des défenseurs ! nous en aurons dans tous les républicains français ; nous n'aurons d'ennemis que dans ceux de la patrie, et nous aiderons nos concitoyens à les rallier à son giron ou à les surveiller : c'est le devoir de tout bon citoyen.

C'est donc avec empressement, avec joie, que nous allons suivre notre destinée, et, après avoir coopéré à la confection des lois, apprendre à nos concitoyens comment on doit leur obéir. Hommage, et mille fois hommage au grand principe du renouvellement périodique du Corps législatif ! il rappelle aux représentans que c'est de la nation qu'ils tiennent leurs pouvoirs ; il leur rappelle que chaque instant les ramène tous vers le point commun d'où ils sont partis.

Représentans du peuple, nous avons une grande réponse à opposer à la calomnie qui va se rattacher sur nos pas . . . . Nous avons brisé toutes les factions, toutes les conspirations ; nous avons conservé la République : malheur à quiconque tentera de la renverser ! L'histoire nous jugera tous, le jour qu'elle déroulera ses pages immortelles aux nations et à la postérité. Qu'on poursuive le crime, mais non pas la révolution ; que

les passions, que les haines se taisent; sauvons la patrie !

Jamais législature n'eut plus de moyens pour conduire à son terme cette étonnante révolution. Des armées victorieuses, plus de cette guerre déplorable de l'intérieur, un gouvernement actif et vigoureux, une constitution : que manque-t-il ? Permettez-moi de vous le dire. Donnez une impulsion sage, mais ferme, aujourd'hui; et demain l'ordre, que troublent l'anarchie et le prétexte de quelque dissidence d'opinions religieuses, se rétablit; la paix, que les dissentions intestines retardent encore plus que l'entêtement des ennemis du dehors, est assurée; le peuple est calme et heureux.

Les anciennes républiques se soutinrent, furent florissantes, et se sauvèrent toujours par la force de leurs institutions sociales : cette force est essentielle par-tout où la loi seule commande, sans pouvoir être suppléée par la volonté d'aucun; et ces républiques si célèbres nous ont prouvé qu'elles n'ont été perdues que quand elles ont perdu la force de leurs institutions, pour tomber dans la foiblesse et dans la licence. C'est par ce funeste relâchement que les Athéniens furent vaincus à Chéronée, et le furent pour toujours; que Lacédémone reçut le coup mortel à la bataille de Leuctres; que la république romaine fut ensevelie dans les plaines de Pharsale. Toutes les républiques disparurent lorsqu'elles se relâchèrent de la force de leurs institutions : la gloire même de leurs armes ne peut les garantir de la chûte qu'entraîne la décadence des institutions; on sait que les Thébains périrent à Mantinée dans les bras de la victoire.

C'est donc là, dans la force des institutions, qu'est véritablement la République; là est le nerf de l'Etat; là doivent se recueillir les fruits de nos triomphes; là doivent prospérer les lauriers de nos héros : c'est donc là que doivent se rattacher, et le législateur, et le gou-

vernement, et tous les citoyens. Avec la victoire sans institutions, nous n'aurons qu'une République factice et chancelante; avec l'un et l'autre nous acquerrons une République éternelle. Il faut à la liberté des ames grandes et vertueuses; il faut au despotisme des ames affaissées et dégradées.

Peuple français, sens toute la dignité de ton existence politique! tu es devenu le premier peuple du monde; un pas rétrograde te classe le dernier, te rend le plus esclave, le plus misérable, le plus méprisable de tous.

Quel autre peuple va s'émouvoir spontanément, par sa propre volonté, par sa propre puissance, pour l'exercice de ses droits? Aucun. Il faut être Français. Quel autre peuple va donner aux nations le spectacle sublime d'une réunion politique où nul ne sera supérieur à l'autre, parce que tous y seront tout ce qu'on peut être, parce que tous y partageront également le titre et l'exercice de leur souveraineté? Aucun. Il faut être Français. Quel autre peuple va élire ses législateurs, ses magistrats, ses administrateurs, tous ses fonctionnaires publics? Aucun. Il faut être Français. Qu'ils sont aveuglés et à plaindre, ces hommes qui repoussent le nom français avec ces grandes prérogatives que la nature donne et que la tyrannie ravit! Qu'ils sont insensés, ces corrupteurs de l'opinion publique, de distiller un poison qui les corrode eux-mêmes, quand il seroit si beau, si honorable de consacrer ses talens au soutien de la plus sublime des causes, celle de la nature et de l'humanité! Combien les uns et les autres se font illusion d'espérer dans la trahison, dans le parjure de ceux qui ont *juré haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an 3*! Non, vous n'y parviendrez pas, implacables ennemis de ma patrie! la République nous restera, à vous le désespoir, à votre nom l'opprobre.

Nous approcherons donc sans sollicitude, mes collègues, de ce scrutin commandé par la volonté du peuple; il n'a rien de mystérieux pour nous tous qui sentons tout le prix de cette volonté suprême dont nous nous honorons d'avoir été les rédacteurs : nous y prendrons notre sort, non par un stérile dévouement, mais par cette confiance, cette sécurité qui sont dans nos cœurs, que nous terminons notre carrière politique sans remords; que nous laissons de courageux, de fidèles dépositaires des droits du peuple; que nous pouvons nous reposer de l'affermissement de la République, sur la bonté des droits du peuple; que ce sentiment dont il est si doux de se pénétrer, passera à nos successeurs et aux leurs. Secondons-les encore quelques jours, et que l'amitié nous sépare avec une effusion aussi sincère, et qui ne tarisse pas plus que notre amour commun pour la liberté.

Représentans du peuple, je reviens à l'opération qui va vous occuper.

Le 5 brumaire de l'an 4 il resta au Conseil des Anciens 167 membres de la Convention nationale, conformément aux décrets des 5 et 13 fructidor précédent. D'après ces mêmes décrets, la moitié de ce nombre doit y siéger jusqu'au premier prairial de l'an 6.

L'article II de la loi du 20 nivôse dernier ordonnoit que votre commission d'inspection feroit distribuer, le 10 de ce mois, au Corps législatif la liste de tous les représentans du peuple qui, ayant été membres de la Convention nationale, se trouveroient être encore à cette époque membres du Conseil des Anciens. Cette formalité a été remplie, et la liste vient de vous en être lue.

Vous avez vu par cette liste que, le 10 de ce mois, les ex-membres de la Convention entrés dans ce Conseil sont réduits à 154. Voici celle de ceux qui ne s'y retrouvent plus; ils sont au nombre de treize.

1. Rouhier (Jean-Pascal), compris sur la liste originaire des Anciens, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis, siége au Conseil des Cinq-Cents.

2. Meilian (Arnauld), également porté sur cette liste comme ex-Conventionnel; mais ayant été élu pour le nouveau tiers par le département des Basses-Pyrénées, il appartient à ce nouveau tiers.

3. Revellière Lépaux (Louis-Marie),

4. Letourneur (de la Manche) (Louis-Honoré),

5. Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite), ont cessé d'être représentans du peuple pour raison d'incompatibilité de fonctions publiques, ayant opté pour celles de membres du Directoire exécutif.

6. Merlin (de Douai (Philippe-Antoine),

7. Delacroix (Charles),

8. Cochon (Charles), ont fait une pareille option: le premier, pour le ministère de la justice; le second, pour celui des relations extérieures; et le troisième, pour celui de la police générale.

9. Moreau (Jean),

10. Douge (Claude), ont donné leur démission.

11. Chaillon (Etienne),

12. Hecquet (Charles-Robert),

13. Charlier (Louis-Joseph), sont décédés.

Reste donc 154 ex-membres de la Convention en activité dans ce Conseil, et qui, aux termes des lois, doivent concourir au tirage au sort: or 83 ex-membres de la Convention formant le tiers qui doit rester dans ce Conseil jusqu'au premier prairial de l'an 6, il en résulte que le sort doit en distraire 71 du total.

En conséquence l'article VII de la loi du 20 nivôse a prescrit que 83 billets contiendroient cette inscription: *Membre du Conseil des Anciens jusqu'au premier prairial de l'an 6*; et les autres (les 71) celle-ci: *Membre du Conseil des Anciens jusqu'au premier prairial prochain.*

Ces billets sont préparés.

180

D'après ces instructions sur la liste qui a été lue, il ne restera qu'à l'arrêter définitivement suivant le vœu de l'article IV de la loi du 20 nivôse.

Je dois cependant soumettre au Conseil une difficulté qui s'est agitée sur l'exécution de l'article IX de la même loi. Cet article porte : *Il sera fait ensuite* (c'est-à-dire après que tous les billets auront été déposés et mêlés dans un même vase) *en chaque Conseil respectivement, un appel nominal de tous les membres inscrits aux listes indiquées dans les articles I et II, et arrêtées conformément à l'article IV.* On s'est demandé si cet appel se feroit ou sur la liste imprimée, et, dans ce cas même, si on suivroit l'ordre des noms que présente la liste, ou si l'on abandonneroit au sort la lettre alphabétique par laquelle on commenceroit l'appel ? ou si l'on ne feroit point imprimer chaque nom sur des carrés de papier qu'on rouleroit, déposeroit et mêleroit dans un vase particulier, d'où l'on retireroit individuellement ces billets sur lesquels se feroit l'appel prescrit par la loi ?

La commission n'a pas dû se permettre de décider : elle invite le Conseil à se fixer sur le mode de cet appel, pour qu'elle puisse pourvoir aux dispositions qu'il nécessiteroit.

Nota. On a dit que je me suis trompé sur ces mots : *sans énergie* (page 2, ligne 31.) Je n'en conviens pas. Je ne saurois juger de l'opinion ou de l'énergie générales sur un seul point ; et je rappelle que lorsqu'au mois de septembre 1792 je parcourus deux cent lieues de pays pour me rendre à la Convention nationale, je ne trouvai presque par-tout que le trouble et l'abattement dans les esprits, soit a raison des progrès des ennemis, soit par l'incertitude des hautes destinées vers lesquelles la Convention parvint à diriger, et enfin à maintenir cette nation victorieuse, mûre à la liberté et si digne d'en jouir.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventôse, an 5.